




Vaccination papillomavirus recommandée pour les garçons entre 11 et 14 ans

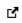

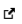
Publié le 18 décembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Dans le cadre de la lutte contre les papillomavirus humains (HPV) responsables de certains cancers, le ministère de la Santé approuve la recommandation de la Haute autorité de Santé (HAS) d'étendre la vaccination contre les papillomavirus à tous les garçons entre 11 et 14 ans.

Le ministère confirme également sa volonté d'intégrer cette recommandation dans le calendrier des vaccinations 2020 pour une mise en place d'ici l'été 2020.

 **Rappel** : Jusqu'à présent, cette vaccination est recommandée uniquement pour les jeunes filles de 11 à 14 ans (avec un rattrapage jusqu'à 19 ans) mais aussi pour les hommes de moins de 26 ans ayant des relations sexuelles avec des hommes.

Pour en savoir plus

- **Vaccination contre les papillomavirus**  (<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/communiqué-de-presse-agnes-buzyn-vaccination-contre-les-papillomavirus-lundi-16>)
Ministère des solidarités et de la santé
- **La HAS recommande de vacciner aussi les garçons contre les papillomavirus**  (https://www.has-sante.fr/jcms/p_3135747/fr/la-has-recommande-de-vacciner-aussi-les-garcons-contre-les-papillomavirus)
Haute Autorité de santé
- **Comment prévenir au mieux les cancers ?**  (<https://www.e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Reduire-les-risques-de-cancer/Comment-prevenir-au-mieux-les-cancers>)
Institut national du cancer